



Bruxelles, le 21 décembre 2015
(OR. fr)

15527/15

JAI 1024
COMIX 720

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Objet: Résultats des travaux du Comité mixte au niveau des hauts fonctionnaires
du 16 et 18 décembre 2015

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données (première lecture)
 - = Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord
15174/15 DATAPROTECT 234 JAI 988 DAPIX 239 FREMP 300 COMIX 680 CODEC 1701

La présidence a informé le Comité mixte du résultat du trilogue du 15 décembre 2015. Les délégations britannique, tchèque et autrichienne ont soulevé une réserve d'examen sur le texte. La délégation irlandaise demandait que le considérant 54 soit aligné sur considérant 95 du texte du règlement. La délégation suédoise a indiqué qu'elle pourrait introduire une déclaration lors de l'adoption de la directive pour manifester son désaccord sur la période de transposition.

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données (première lecture)

= Accord politique

15360/15 DATAPROTECT 239 JAI 1011 DAPIX 243 FREMP 304 COMIX
699 CODEC 1741

15361/15 DATAPROTECT 240 JAI 1012 DAPIX 244 FREMP 305 COMIX
700 CODEC 1742

Le Comité mixte a confirmé le texte de compromis final qui résulte des trilogues sur la directive sur la protection des données. Ce texte se trouve en annexe du document 15361/15. La délégation autrichienne a indiqué qu'elle s'abstiendrait de voter lors de l'adoption de la directive et qu'elle ferait une déclaration lors de l'adoption de la position du Conseil en première lecture. La délégation tchèque a informé qu'elle soutenait le texte et qu'elle ferait aussi une déclaration lors de l'adoption.
